



Artothèque

MODE D'EMPLOI

La Direction de la Lecture publique départementale de l'Hérault (DLPD) constitue un fonds d'œuvres d'art contemporain destinées à être prêtées aux partenaires de son réseau (médiathèques, établissements scolaires associations...) ainsi qu'aux usagers inscrits dans leur établissement.

Ce fonds est réparti ainsi :

- Plus de 300 œuvres d'art originales ou multiples signées par l'artiste (encadrées), principalement des estampes et photographies, acquises depuis 2020 pour l'ouverture d'un service de prêt aux usagers ou des expositions temporaires
- Plus de 600 livres d'artistes tous genres confondus, acquis depuis 2009 : livres uniques, tirages limités, livres objets, livres animés « faits main », empruntables pour des expositions temporaires, avec ou sans vitrines.

Pour information, la collection est conservée à Béziers, à l'annexe de la DLPD.

Elle est consultable sur rendez-vous.

Le catalogue est en ligne via le site de la médiathèque départementale.

Quelques exemples de thématique :

- **Œuvres encadrées** : Nature / Personnage et Portraits / Street art / Abstraction / Humour / Objet / Ecriture / L'ailleurs / Animaux / Architecture, Lieux et Paysages / Rêves et Surréalisme / Illustration jeunesse
- **Livres d'artistes** : UG Pop up, les livres-objets, les livres miniatures, Nature, Poèmes-poésie, le voyage, le thème du concours annuel « Prière de toucher »...ou à composer selon les besoins : Nuit de la lecture, le printemps des poètes, la Saint valentin, la Sant Jordi...

Le prêt peut être accompagné d'une sélection d'ouvrages documentaires sur le sujet :

- Histoire de l'art, histoire du livre illustré et des techniques d'imprimerie
- Art contemporain (adultes et jeunesse)
- Monographie d'artiste

Modalités :

Prêt en dépôt aux médiathèques et partenaires du réseau départemental de lecture publique :

- Le prêt est gratuit pour les médiathèques du département et les autres partenaires
- Contacter le service au minimum 2 mois à l'avance et remplir la fiche projet.
- Dépôt annuel renouvelable partiellement dans la médiathèque partenaire, après signature d'un protocole.
- Le transport reste à la charge de l'emprunteur.
- Lors du prêt, les œuvres sont sous la responsabilité de l'emprunteur, il doit donc être assuré pour la valeur indiquée dans le protocole. Attestation d'assurance à fournir.
- La mise en espace des œuvres est réalisée par l'emprunteur.
- Communication : mentionner le partenariat avec la DLPD et le département de l'Hérault sur tous vos documents de communication et lors de vos contacts avec les médias. Certains artistes n'ont pas souhaité céder les droits d'adaptation des œuvres. Aucune retouche ni modification des visuels à des fins de communication n'est autorisée.

Prêt aux usagers inscrits en médiathèque (œuvres encadrées uniquement)

- Réservé au réseau départemental de la DLPD, sous conditions.
- Prêt gratuit
- Tous les publics - Usagers individuels ou groupes
- Durée de prêt à l'utilisateur : 2 mois maximum, sans possibilité de report, après signature d'un contrat de prêt et présentation d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- Quota : 1 œuvre tous les 2 mois pour un usager individuel – Nombre à définir selon disponibilités pour les groupes et collectivités.

Prêt d'expositions aux partenaires en lien avec un projet ou une thématique (œuvres encadrées et livres d'artistes)

- Le prêt est gratuit pour les médiathèques du département et les autres partenaires
- Contacter le service au minimum 2 mois à l'avance et remplir la fiche projet.
- Durée : 2 mois maximum, après signature d'un protocole de prêt
- Les œuvres ne peuvent pas être prêtées aux usagers
- Sélection des œuvres par la médiathèque ou par la DLPD
- Le transport reste à la charge de l'emprunteur.
- Lors du prêt, les œuvres sont sous la responsabilité de l'emprunteur, il doit donc être assuré pour la valeur indiquée dans le protocole. Attestation d'assurance à fournir.
- La mise en espace des œuvres est réalisée par l'emprunteur.
- Communication : mentionner le partenariat avec la DLPD et le département de l'Hérault sur tous vos documents de communication et lors de vos contacts avec les médias. Certains artistes n'ont pas souhaité céder les droits d'adaptation des œuvres. Aucune retouche ni modification des visuels à des fins de communication n'est autorisée.

Contraintes d'utilisation :

Voir conditions dans document annexe *Memento soin / Comment prendre soin d'une œuvre*, pour les œuvres encadrées et pour les livres d'artistes.

Pour toute information concernant le choix et le prêt des œuvres ou la mise en place d'un projet, vous pouvez contacter :

Lise Milin – 04 67 67 58 12 - lmilin@herault.fr

Agents associés :

Yannick Chemin pour les médiathèques desservies par Montpellier
Direction de la Lecture Publique Départementale - Domaine Pierres Vives / 34000
Montpellier
Tél 04 67 67 36 49 - ychemin@herault.fr

Philippe Sanchez pour les médiathèques desservies par Béziers
Direction de la Lecture Publique Départementale - Domaine de Bayssan - Route de Vendres - 34500
Béziers
Tél 04 67 67 58 33 - psanchez@herault.fr